

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026**

Le quatorze septembre deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le sept septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. COURADET Sébastien, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. CHOQUET Joël, M. SORET Jean-Michel, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, Mme TOUZET Virginie, M. VIGNAU-ESPINE Jérôme, Mme MARRACQ Véronique, M. SY Baba, M. SAPALLY Benoît.

REPRÉSENTÉS : Mme GARROCQ Anne-Marie (pouvoir à Mme DARETS Marie-Pierre), Mme LABAT Gabrielle (pouvoir à Mme LACOSTE Hélène), Mme DANASTAS Elisa (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange)

EXCUSÉ : M. DELOT Philippe.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUITARD Véronique.

Délibération n°72-09-26 : Finances - Demande de subvention Amendes de Police 2026 et 2027 au Conseil Départemental

Comme exposé en début de Conseil et après accord préalable des Conseillers Municipaux, Madame la Maire a demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le sujet des amendes de police, non inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal, compte-tenu des délais d'instructions des dossiers de subvention par le Conseil Départemental 64.

Madame la Maire présente le projet de cheminement piétonnier au giratoire du Super U.

Elle expose notamment qu'afin de finaliser le plan de financement de ce dernier, il convient de délibérer dès à présent dans le cadre d'une demande de subventionnement de la part du Conseil Départemental 64 sur le projet. Cette délibération concerne l'attribution de subvention « Amendes de Police » pour les années 2026 et 2027.

Aussi, Madame la Maire demande au Conseil Départemental de bien vouloir délibérer afin demander l'attribution de la subvention susvisée la plus haute possible en 2026 et 2027.

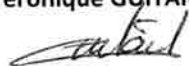
Où l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Demande l'attribution de subventions « Amendes de Police » les plus hautes possibles au Conseil Départemental pour la Commune de Bénéjacq dans le cadre du projet de cheminement piétonnier au giratoire du Super U.
- Dit que cette demande porte à la fois sur les attributions de subventions pour les années 2026 et 2027
- Autorise Madame la Maire à procéder à toutes les démarches qui seront nécessaires à l'attribution de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Véronique GUITARD



La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouzet

